

d'abord consacrée aux dieux mânes, sous la protection desquels cette consécration la plaçait ; c'était pour ainsi dire un autel qu'on leur élevait, ce qui naturellement rendait la sépulture inviolable et sacrée.

Venaient ensuite les noms, prénoms, surnoms, titres et qualités du défunt à qui le monument était destiné, puis le nom de celui qui en faisait la dédicace, déclarant à la dernière ligne, par le *sub asciâ dedicavit*, qu'il l'avait taillé et placé lui-même pour le défunt et le lui dédiait, l'*asciâ* encore à la main (1).

Il est très-probable que celui qui remplissait le principal rôle dans cette cérémonie funèbre devait, en faisant le simulacre de tailler la pierre avec l'*asciâ*, prononcer quelque formule dédicatoire dont les expressions nous sont restées inconnues. Peut-être même était-elle accompagnée d'une malédiction adressée à quiconque oserait violer un monument ainsi consacré et dédié par le plus proche parent, déclarant dans l'inscription l'avoir taillé lui-même pour le défunt.

L'inscription de Valeria Poppa, au musée de Lyon, nous dit que son frère Decimus Marcus plaça dans le tombeau les restes de sa sœur et les dédia SVB ASCIA.

*D. M. memoriæ æternæ Valeriæ Poppæ, feminae sanctissimæ quæ vixit una cum conjuge suo Decimo Marciano sine ulla animi læsione, annis XXXIII, m. III. d. IX. Decimus Marcus sororis dulcissimæ piissimæ animæ incomparabilis memor pietatis, reliquias ejus in hoc tumulo dicavit (2), et sub asciâ dedicavit.*

Cette inscription est un trait de lumière ; elle nous

(1) Hic primus hoc sepulcrum *sub asciâ* dedicavit.

(2) Dans quelques inscriptions, on trouve *collocavit, condidit*. On trouve aussi *commendare*. (Voir Menestrier).